

Il existe encore dans ces pays des restes de l'ancien Etat bourgeois qui se manifestent : dans la survivance du parlementarisme, de la division du pouvoir, de l'absence des organes locaux du pouvoir populaire, à la place desquels fonctionnent des organes dépendant directement du Ministère de l'Intérieur. Là où existent des organes de pouvoir populaire (conseils), ces organes sont désignés d'en haut. Ainsi par exemple en Bulgarie jusqu'en avril 1948, l'autorité locale a été exercée par des maires et fonctionnaires, chefs locaux et départementaux, tous appointés par le Ministère de l'Intérieur. En Roumanie, jusqu'au début de cette année, les municipalités, les districts et les départements ont été administrés par des fonctionnaires appointés par le Ministère de l'Intérieur. La loi sur les conseils populaires ne date en Roumanie que de janvier 1949.- En Hongrie "l'ancien système bourgeois de la division de l'autorité est encore en pleine force".- En Pologne aussi il n'existe pas encore (juin 1949) de conseils élus. Les conseils populaires ont été créés après la libération avec la participation des représentants délégués par "tous les partis et organisations démocratiques".

Kardelj explique ces vestiges de "l'ancien régime bourgeois" qui existent encore dans les autres démocraties populaires, par le fait qu'à l'encontre de la Yougoslavie où il y a eu un mouvement révolutionnaire des masses "sous la direction du PCY", dans les autres démocraties populaires "il n'y a pas eu large participation des masses dans la lutte pour le pouvoir", et pour cette raison l'ancien appareil étatique n'a pas pu être dès le début, démolé totalement.

L'élargissement du pouvoir accordé par la nouvelle loi de juin 1949 aux comités populaires est expliqué par les dirigeants yougoslaves comme la conséquence de l'élargissement des conquêtes "socialistes" du pays.

Déjà Tito, dans son discours au 5^e Congrès du parti, avait parlé de la nécessité "qu'à la première occasion" le texte de la Constitution elle-même votée en janvier 1946, soit "partiellement modifié, principalement (dans sa partie) concernant l'organisation sociale et économique" de la Yougoslavie, pour faire exprimer mieux le développement "allé déjà si loin" depuis cette date dans la structure sociale et économique du pays.

"En plusieurs matières - a conclu Kardelj dans son discours de présentation de la nouvelle loi sur les comités - la vie elle-même a dépassé la première loi sur les comités adoptée dans les conditions où la construction socialiste de la Yougoslavie était encore à son stade infantile".

"Le secteur socialiste, à cette époque embrassait seulement la grande et moyenne industrie, le commerce de gros, les banques, etc., tandis que le secteur de l'économie locale restait entre les mains des capitalistes.

"...Maintenant cependant, le secteur socialiste prédomine dans l'économie locale comme dans le commerce et commence à assumer une grande place dans l'agriculture aussi. Les comités populaires sont devenus les leaders directs dans l'ensemble du travail de la construction économique, culturelle et sociale".